



UNIVERSITÉ
LAVAL

Comité universitaire de protection des animaux Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Mécanisme de révision et d'appel des décisions des CPAUL	Numéro : ETH-11
Portée : Ceci est une directive du Comité universitaire de protection des animaux (CUPA) à l'intention des comités de protection des animaux (CPAUL) et des professeurs.es utilisant des animaux de l'Université Laval (campus et centres de recherche affiliés).	
Approuvée par le CUPA	Date : 21 mars 2012
Modifiée par la Coordination des CPAUL	Date : 14 juillet 2022
Révisée par le CUPA	Date : 29 juin 2023
But : Établir le mécanisme d'appel des décisions des CPAUL.	Version 5

Introduction

Les CPAUL approuvent les protocoles en fonction de principes éthiques, des politiques et lignes directrices établis par le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA).

Généralités

- Tout professeur.e peut en appeler des décisions du CPAUL s'il.elle se croit lésé.e auprès du vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI).
- Tout professeur.e peut demander une révision de la décision par le CPAUL avant une demande d'appel auprès du VRRCI.
- Tout professeur.e peut loger directement un appel auprès du VRRCI sans demander de révision de décision.

Processus de révision de décision auprès du CPAUL

- Le.la professeur.e qui se croit lésé.e par une décision du CPAUL peut déposer à tout moment une demande de révision de la décision. Toutefois, il est préférable que la demande de révision soit logée le plus rapidement suivant la décision pour bénéficier de la tenue régulière des réunions du CPAUL.

- Cette demande devra être soumise en indiquant explicitement : RÉVISION DE DÉCISION dans l'objet du message courriel transmis au CPAUL par courriel via les adresses suivantes :
 - CPAUL-1 : cpaul1@vrr.ulaval.ca (CERVO, LARSA, Ferme et Faune)
 - CPAUL-2 : cpaul2@vrr.ulaval.ca (CRIUCPQ et Pavillon des services)
 - CPAUL-3 : cpaul3@vrr.ulaval.ca (CRCHU de Québec)
- Comme cette démarche est confidentielle, peu importe les personnes mise en copie conforme dans le courriel de demande de révision, le CPAUL concerné ne communiquera qu'avec le.la professeur.e ayant soumis la demande.
- Le.la professeur.e sera convoqué.e à une réunion par le CPAUL concerné.
- Au cours de cette réunion, le.la professeur.e expose aux membres du CPAUL la nature de sa demande de révision et fait valoir les motifs pour lesquels la demande devrait être accueillie. Les membres du comité poseront toutes questions pertinentes et demanderont de la documentation supplémentaire si nécessaire.
- Après la rencontre, les membres du CPAUL rendront une décision motivée à majorité. La décision sera signifiée par courriel au.à la professeur.e dans un délai maximal de trois (3) jours ouvrables suivant la réunion.
- La décision du CPAUL quant à la demande de révision d'une décision est finale et exécutoire; seul le VRRCI peut renverser une décision du CPAUL par le processus d'appel auprès du VRRCI.

Processus d'appel de décision d'un CPAUL auprès du VRRCI

Le VRRCI, comme cadre responsable du programme de soins et d'utilisation d'animaux en recherche et en enseignement à l'Université Laval, est responsable de la procédure d'appel des décisions des CPAUL.

Le présent processus d'appel de décisions d'un CPAUL auprès du VRRCI l'est à titre indicatif seulement. Une description complète du processus se retrouve sur le site Protection des Animaux (<https://www.services-recherche.ulaval.ca/conduite-responsable-et-ethique-en-recherche/protection-des-animaux>).

- Le.la professeur.e peut faire un appel de la décision d'un CPAUL à tout moment.
- Le processus d'appel logé auprès du VRRCI est un processus indépendant du processus de demande de révision logé à un CPAUL et peut être fait sans se prévaloir du processus de révision de décision.
- La décision du CPAUL demeure exécutoire jusqu'à ce que la décision du VRRCI soit rendue.

Références

CCPA, *Mandat des comités de protection des animaux*, 2006.

CCPA, Politique : Les cadres responsables des programmes de soins et d'utilisation des animaux, 2008.

VRRCI : Université Laval, *Politique concernant l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement ou dans les tests*, 2019.

Mises à jour de la PNF		
Version 2	19 février 2015	Aucun changement.
Version 3	21 avril 2015	Mécanisme d'appel indépendant des CPA et dirigé vers le VRRCI.
Version 4	15 décembre 2015	Précision des délais et des informations à fournir
Version 5	29 juin 2023	Clarification du processus de révision par le CPAUL et processus d'appel auprès du VRRCI.